

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

Décret n° 2023-522 du 26 mai 2023  
portant nomination de deux personnalités au comité de direction  
de l'école génie travaux

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 15-2013 du 18 juillet 2013 portant création de l'école de génie travaux ;

Vu le décret n° 2002-369 du 30 novembre 2002 fixant les attributions et la composition des organes de gestion et de tutelle des entreprises et des établissements publics ;

Vu le décret n° 2014-595 du 3 novembre 2014 portant approbation des statuts de l'école de génie travaux ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement,

DECRETE :

**Article premier** : Sont nommées au comité de direction de l'école de génie travaux, les personnalités ci-après, choisies par le Président de la République :

- Monsieur Jean Claude NKOU, conseiller du Président de la République ;
- Monsieur Philippe GAPO, attaché aux travaux publics et au réseau routier au cabinet du Président de la République.

**Article 2** : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. / -

Fait à Brazzaville, le 26 mai 2023

Denis BASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de la défense nationale,

Charles Richard MONDJO.-